

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Mardi 17 Mai 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Quistinic s'est réuni sous la présidence de Mme GUILBART Gisèle, Maire.

Présents : Mme GUILBART Gisèle, Maire, Mme PERNEL Anne-Marie, M. LE PEN Edouard, M. LE GAL Denis, Mme FLOSS Marie, M. FOUILLE Jean-Pierre, M. THOMAZO Jean-Jacques, Mme THOMAZO Josiane, M PHILIPPE Thibault, M. LE GALLOUDEC Yves, Mme LE PALLUD Hélène, Mme CHEREL-LE DEM Anne

Absents excusés : Mme BASTIEN Barbara donne procuration à Mme PERNEL Anne-Marie, M. LOUVEL Anthony donne procuration à Mme FLOSS Marie

Secrétaire de séance : FLOSS Marie

SOMMAIRE

- *Subventions 2016*
- *Convention Ecole Sainte Thérèse - année 2016*
- *Décision budgétaire modificative n°1 (budget Poul Fetan)*
- *Compagnie des Ports du Morbihan : modification des statuts*

Réf : 2016_025

Subventions 2016

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal les demandes de subventions qui lui sont parvenues.

Après examen des demandes, le mardi 10 mai 2016, par la Commission Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

Ligue contre le cancer 56	50,00 €
Rêves de clown	50,00 €
RBG Radio Bro Gwened	150,00 €
Radio RCF	50,00€
Resto du cœur	100,00 €
Solidarité Paysans de BRETAGNE	100,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Baud	50,00 €
Cinéma Le Celtic	100,00 €
Cinéma Le Roch	100,00 €
Unacita	50,00 €

EM2S	200,00 €
APEL (cyclo-cross)	150,00 €
AJK (<i>sous réserve de projet</i>)	500,00 €
Comice Canton de Plouay	300,00 €
FCQ	1188,00 €
Société de chasse	200,00 €
Kistinid Body Karaté	660,00 €
FNATH	50,00 €
Comité d'animation du bourg	500,00 €
Association copain coop'âne	150,00 €
La pause café	150,00 €
Bagad de St Yves	150,00 €
Maison Arc-en-Ciel	100,00 €
Foyer socio-éducatif collège Mathurin Martin Baud	20,00€/élève/colis/an
Amicale Laïque (activités)	40,00 € / élève
APEL Ecole Ste Thérèse (fournitures)	44,50 € / élève
APEL Ecole Ste Thérèse (activités)	40,00 € / élève
Ecole Diwan Baud (fournitures)	44,50 € / élève
Ecole Diwan Baud (activités)	40,00 € / élève

Les associations dont les dossiers sont incomplets ne percevront pas leur subvention.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Edouard Le Pen indique que le montant des subventions n'augmente pas cette année au vu de la baisse des dotations de l'Etat.

Réf : 2016_026

Convention Ecole Sainte Thérèse - année 2016

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal, les termes de la convention du 18 septembre 1998, passée entre la commune et l'école Sainte Thérèse de Quistinic, notamment l'article 2 concernant le montant des sommes attribuées par élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les montants suivants au titre de l'année 2016 :

- 959,00 € par élève de maternelle
- 296,00 € par élève du primaire

Les subventions seront versées en fin de trimestre au vu du nombre d'élèves de Quistinic présents dans l'établissement.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_027

Décision budgétaire modificative n° 1 (budget Poul Fetan)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget annexe 2016 Poul Fetan,
Vu l'insuffisance de crédit au chapitres 001 du budget annexe 2016,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante au budget annexe Poul Fetan 2016 :

Section investissement - Dépenses
Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté
Compte 001 + 7 419,95 €
Section investissement - Recettes
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées
Compte 1641 + 7 419.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision budgétaire modificative au budget annexe 2016 Poul Fetan suivante :

Section investissement - Dépenses
Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté
Compte 001 + 7 419,95 €
Section investissement - Recettes
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées
Compte 1641 + 7 419.95 €

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_028

Compagnie des Ports du Morbihan : modification des statuts

Au 1er janvier 2016, la Compagnie disposait d'un capital de 3 020 061€ détenu à 82,14% par le département, les 17,86% restants étant répartis entre 19 communes et groupements de communes (tableau joint).

Afin de renforcer le capital social à la hauteur du développement de la Compagnie des Ports du Morbihan, l'assemblée de la Compagnie des Ports du Morbihan devra se prononcer sur une augmentation de capital en numéraire par compensation de créances de 1 064 532€ grâce à l'émission de 15 428 actions nouvelles qui seront entièrement dévolues au Département du Morbihan, et, sur une modification corrélative de l'article 6 des statuts (capital social).

Le projet de rédaction du nouvel article 6 est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du Département du Morbihan, d'un montant de 1 064 532€ sans prime d'émission. Le capital social serait porté de 3 020 061€ à 4 080 593€ par émission de 15 428 action nouvelles ;

- d'approuver le projet de modification de l'article 6 des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan tel que ci-annexé ;

- de donner mandat aux représentants de la commune d'approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Constitution du jury d'Assises 2017

Après tirage au sort sur la liste électorale, le conseil municipal a déclaré membre du jury d'Assises 2017 :

- Monsieur PHILIPPE Eloi
- Monsieur AUBERT Armand
- Monsieur JUHEL Michel

Un courrier informatif sera envoyé à chaque personne tirée au sort.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Aménagement des places de la Mairie et Leur Vras, et des ruelles attenantes** : Madame Le Maire fait part aux élus de l'avancement du dossier. Suite aux diverses réunions (cf compte-rendu du conseil municipal du 15/03/16), aucun accord n'a été trouvé avec le diocèse pour l'acquisition à titre gracieux d'une partie du parc Ty Parrez pour la réalisation d'un parking. De ce fait, la réhabilitation s'effectuera uniquement sur l'espace public. Les cabinets Urbaé et Horizons Paysages travaillent sur de nouvelles propositions et une esquisse sera présentée à l'architecte des bâtiments de France début juin.
- 2- **Travaux divers** : Monsieur Denis Le Gal fait le point sur les travaux engagés par Lorient Habitat (6 maisons aux Korrigans, 3 sur l'Ilot Bigoin et la réhabilitation du presbytère). Les travaux de désamiantage du presbytère ont été réalisés. Auparavant, des particuliers ont pu récupérer des éléments (portes, radiateurs) au prix de 5€ l'élément. Les sommes perçues seront versées au profit du CCAS. La construction des maisons avancement, les charpentes seront posées début juin.
La longère de l'Ilot Bigoin est toujours à vendre malgré plusieurs visites il n'y a pas eu de proposition d'acquisition.
Les factures d'électricité du pôle enfance jeunesse étant anormalement élevées, le plombier et le poseur de la VMC doivent effectuer plusieurs réglages. La consommation sera à surveiller régulièrement.
- 3- **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : la première réunion s'est déroulée courant avril, le compte rendu sera envoyé à l'ensemble du conseil municipal. La révision va durer environ 3 ans avec en moyenne une réunion par mois. Tous les élus y sont invités et recevront les comptes rendus pour avoir connaissance de l'avancement du dossier.
- 4- **Résidence artiste MAPL (musique d'aujourd'hui au pays de Lorient)** : un artiste musicien (Octobre Noir) va installer sa résidence à l'école du Chat Perché pour l'année scolaire 2016-2017. Les enfants vont ainsi bénéficier d'un projet musical sur toute l'année. Ces projets sont subventionnés par la DRAC, restera à la charge de la commune environ 500€. Il faudra aussi trouver un hébergement pour l'artiste.
- 5- **Acquisition de cartes des chemins de randonnée réalisée par l'association des Vieilles Pierres** : 4 circuits sont répertoriés : Poul-Fetan, bourg, chapelles, Locmaria. 1000 cartes ont été éditées. La commune va en acquérir 100 exemplaires à 4€ l'unité. Lorient Agglo a

en charge l'entretien des chemins de randonnée qui débutera début juin.

- 6- **Monsieur Marcel Evanno** a été mis à l'honneur et a reçu une médaille lors d'une cérémonie des anciens combattants à Theix. Madame le Maire souhaite qu'il reçoive la médaille de la commune lors de la cérémonie du 11 novembre.
 - 7- **Calendrier des fêtes** : samedi 11 juin - journée sportive du KBK (salle polyvalente et parc) ; samedi 18 juin - kermesse école le Chat Perché (salle polyvalente et parc) ; dimanche 19 juin à 10h AG des chasseurs (salle du conseil) ; samedi 25 juin - kermesse école Sainte-Thérèse (parc Ty Parrez) ; l'Art dans les Chapelles à Saint-Tugdual à partir du 9 juillet ; fête du 14 juillet sur la place St Mathurin.
-

Fin de séance : 20h30